

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CERTIFICAT de SPÉCIALISATION CONDUITE d'un ÉLEVAGE BOVIN LAIT

Arrêté du 23 juillet 2019 (Parution au JO le 6 août 2019)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Installation en agriculture
- ◆ Salarié ou responsable d'un élevage laitier
- ◆ Salarié para-agricole

POURSUITE D'ÉTUDES

Il est possible de compléter sa formation par une autre spécialisation ou de s'insérer directement dans la vie professionnelle.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.
◆ Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 ou 5 : Bac Pro CGEA, BP REA, BTSA ACSE, BTSA PA. <u>Ou</u> ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté. <u>Ou</u> ◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.	

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines entre centre de formation et entreprise.	
Durée : en présentiel 1 an Au centre : 410h sur 12 semaines En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés	
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.	◆ Possibilité de rémunération au titre de la formation professionnelle selon la réglementation en vigueur. ◆ Selon la situation du stagiaire le coût de formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur.

FICHE RNCP 38332

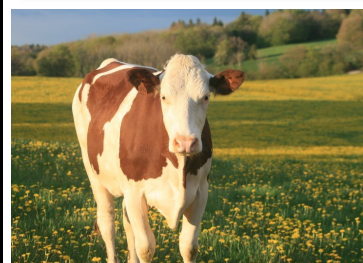
NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

ADMISSION

APPRENTISSAGE :
PARCOURSUP

CONTRAT PRO :
ADMISSION SUR DOSSIER
ET ENTRETIEN
INDIVIDUEL DE
POSITIONNEMENT
PERMETTANT D'ÉVALUER
LA MOTIVATION ET LE
PROJET PROFESSIONNEL



POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

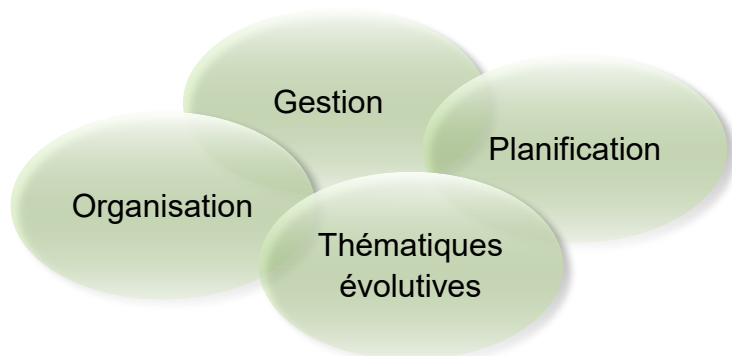
RÉSULTATS





OBJECTIFS

Acquérir une compétence complémentaire spécialisée ainsi qu'une expérience terrain en production laitière.

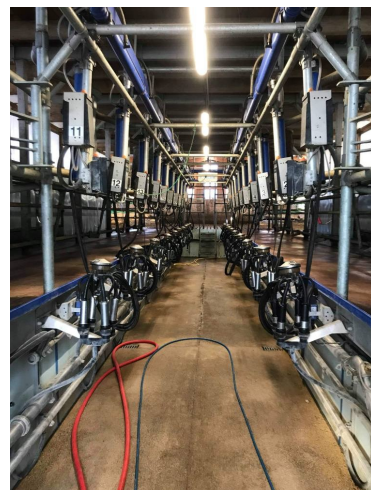


UNE FORMATION
PROFESSIONNALISANTE
RÉALISÉE AVEC LA
PARTICIPATION
D'INTERVENANTS
EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS
DANS LEURS DOMAINES.

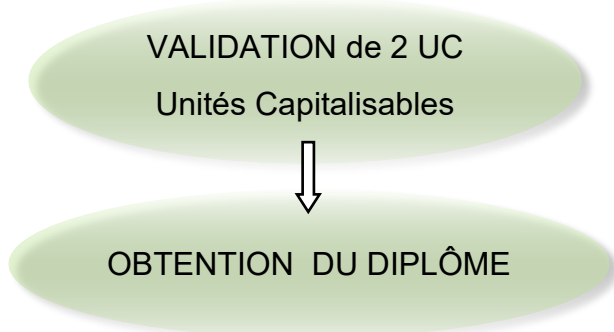
CONTENU de FORMATION

Cette formation professionnelle s'appuie sur des travaux pratiques et des visites sur le terrain. Elle s'appuie également sur l'étude de nombreux cas concrets :

- ◆ Pilotage technico-économique d'un élevage bovin-lait
- ◆ Interventions liées à la conduite d'un élevage bovin-lait
- ◆ Formation en milieu professionnel



ÉVALUATION - VALIDATION



UC attribuées aux candidats ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

TARIF
APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.
FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsable de formation :

Aude Meux
aude.meux@educagri.fr

Pour les personnes en situation
de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

